

## Indemnités journaliéres par le conseil général

## Par audreylauverjat, le 18/07/2008 à 08:54

bonjour,

je suis tutrice de mon frére et de ma soeur depuis

le 6 juin 2008 ils sont orphelins mercredi on a vu le juge des enfants pour faire la levée du placement en famille d'accueil.lls étaient en famille d'accueil le temps (3 mois) que mon frére termine au collége car il passait son BEP collége qu'il a obtenu.et ils venaient les vacances et un week end sur deux

Ils vivent à présent chez moi.je beneficie de la caf car cela me fait 4 enfants a charge maintenant .mais on avait parlé d'une aide du conseil general pour avoir une indemnité journalière. **y ai je droit**?le juge a mis en place une aide educative mais n'a pas jugé bon de me nommer tiers digne de confiance.car il m'a dit que j'étais deja tutrice cela ne servait a rien. quelles sont les droits pour les orphelins ? merci pour la reponse

## Par caromaiwen, le 18/07/2008 à 09:37

Je suis tiers digne de confiance et effectivement j ai eu aide du conseil general par contre en tant que tutrice je ne sais pas il faudrait certainement vous renseigner aupres de l aide sociale a l enfance (ASE)

D autre part sur le jugement il est indique que vous avez a la caf mais est ce qu il y a d indiqué une autre phrase avec un article 238 je crois

Par audreylauverjat, le 18/07/2008 à 13:15

bonjour
sur le jugement de tutelle il y a pas l'article que tu dis
peut etre le courrier du juge de enfants mais j'attend qu'il l'envoie
et l'ase on l a pas rentré encore
j ai pris rendez vous avec un avocat pour qu'il me renseigne
pour mes droits et ceux des enfants
franchement on est pas du tout epaulé meme les assistantes sociales
elles te soulagent pas surtout dans les grandes villes
merci de m'avoir repondu heureusement y a le net